CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 6 mars 2023 à 19h00 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Nancy Paquet, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h00 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-34

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2023
- 4. Adoption du procès-verbal du 7 février 2023
- 5. Adoption des comptes à payer du 1er au 28 février 2023
- 6. Dépôt de la lettre de démission de M. Steve Bernier
- 7. Avis de vacance au poste de conseiller numéro : 6
- 8. Politique d'utilisation des caméras de vidéosurveillance et du logiciel d'enregistrement de la municipalité de Saint-Ulric
- 9. Politique de demande de dons et commandites
- 10. Politique de location de salle
- 11. Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle année 2022
- 12. Bilan annuel sur la qualité de l'eau potable année 2022
- 13. Appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf avec équipements de déneigement
- 14. Autorisation d'achat et d'installation d'une génératrice 80 kw diesel centre communautaire
- 15. Rejet de la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales dans l'Est-du-Québec
- 16. Programme d'aide financière pour l'achat e l'installation de bornes électriques
- 17. Demande d'installation d'une station de lavage CALDI
- 18. Questions diverses : A) Demande d'ajout d'un montant d'aide financière de la Ligue de Balle-donnée de Saint-Ulric
- 19. Période de questions réservée au public
- 20. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Annie Bernier

ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2023

2023-35

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 6 février 2023. ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2023

2023-36

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le

procès-verbal du 7 février 2023. ADOPTÉE

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2023

2023-37

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1er au 28 février 2023 soit autorisé pour un montant de 199 576.18\$. ADOPTÉE

6- DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR STEVE BERNIER

2023-38

La directrice générale\greffière-trésorière dépose la lettre de démission du conseiller municipal numéro : 6, M. Steve Bernier. Elle précise que conformément aux dispositions de l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, M. Bernier a remis sa lettre de démission datée du 20 février 2023 et est effective en date de ce jour.

7- AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO : 6

2023-39

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipales, la directrice générale\greffière-trésorière informe les membres du conseil municipal que le poste de conseiller municipal numéro : 6 est désormais vacant et elle mentionne qu'une élection partielle aura lieu et de surveillez les avis publics.

8- POLITIQUE D'UTILISATION DES CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE ET DU LOGICIEL D'ENREGISTREMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

2023-40

CONSIDÉRANT que la pratique de vidéosurveillance est de plus en plus répandue dans les villes et municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que cette politique a pour but de régir l'enregistrement, l'utilisation, la diffusion, la conservation et la destruction des bandes vidéo et audio;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend prévenir plus efficacement certaines formes de délinquance touchant directement la population;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire sécuriser certains endroits et édifices particulièrement exposés à de tels phénomènes ou régulièrement vandalisés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la politique d'utilisation des caméras de vidéosurveillance et du logiciel d'enregistrement de la Municipalité de Saint-Ulric et en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter la politique d'utilisation des caméras de vidéosurveillance et du logiciel d'enregistrement de la Municipalité de Saint-Ulric, telle que déposée par la directrice générale.

D'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière et Monsieur Michel Caron, maire à signer la politique pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

9- POLITIQUE DE DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES

2023-41

CONSIDÉRANT QUE la politique de dons et commandites a pour but de définir clairement et d'encadrer tout le processus d'évaluation des demandes de soutien adressées à la municipalité en tenant compte ses orientations;

CONSIDÉRANT QUE la politique vise l'atteinte aux objectifs de la municipalité, soutenir les évènements, assurer une saine gestion des fonds publics, favoriser une meilleure évaluation des demandes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la politique de dons et commandites et en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter la politique de dons et commandites édition mars 2023, telle que déposée par la directrice générale qui vise à déterminer les sommes à prévoir selon les grandes orientations du conseil municipal. D'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière et Monsieur Michel Caron, maire à signer la politique pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric. ADOPTÉE

10- POLITIQUE DE LOCATION DE SALLE

2023-42

CONSIDÉRANT que la politique de location de salle a pour but de rendre accessible aux citoyens et aux visiteurs les salles du centre communautaire et du bureau municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de préciser les responsabilités de chaque partie lors de la location ;

CONSIDÉRANT que la politique régit les règles d'utilisation ainsi que la tarification des salles ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la politique de location de salle et en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Annie Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter la politique de location de salle tel que déposé par la directrice générale et d'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière et Monsieur Michel Caron, maire à signer la politique pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

11- RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE ANNÉE 2022

2023-43

La directrice générale procède au dépôt du rapport annuel 2022 sur l'application du règlement de gestion contractuelle. Ce rapport sera déposé sur le web de la municipalité.

12- BILAN ANNUEL 2022 SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

2023-44

La directrice générale procède au dépôt du bilan annuel 2022 de la qualité de l'eau potable. Ce rapport sera déposé sur le web de la municipalité.

13- APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

2023-45

Il est proposé par M

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à préparer et publier sur SEAO un appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf avec équipements de déneigement, selon les lois et règlements en vigueur. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues dans le cadre du présent appel d'offres.

ADOPTÉE

14- AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE 80KW DIESEL

2023-46

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat et l'installation d'une génératrice KOHLER 80kw au diesel pour un montant de + 90 000\$, pris à même le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux PRABAM.

ADOPTÉE

15- REJET DE LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES DANS L'EST-DU-QUÉBEC

2023-47

CONSIDÉRANT que, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

CONSIDÉRANT que cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

CONSIDÉRANT que, le 1^{er} février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite de consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

CONSIDÉRANT que cette proposition de redécoupage est inadmissible pour Saint-Ulric, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élu.e.s du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la Commission;

POUR CES MOTIFS, il est résolu par Monsieur Jean-François Caron à l'unanimité des membres présents:

Que la Municipalité de Saint-Ulric s'oppose au redécoupage proposé.

De demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec.

De transmettre la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes. ADOPTÉE

16- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE BORNES ÉLECTRIQUES

2023-48

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Mme Cathy Clément, coordonnatrice municipale à déposer une demande d'aide financière pour l'achat et l'installation de 4 bornes électriques du Circuit électrique d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

17- DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE STATION DE LAVAGE – CALDI – COMITÉ CONCERT'ACTION LAC-DES-ILES

<u>2023-49</u>

CONSIDÉRANT que le nettoyage des embarcations contribue à la réduction de l'impact négatif des EAE et des organismes pathogènes de la faune aquatique et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens;

CONSIDÉRANT que le comité concert'action Lac-des-Iles désir déposer un projet d'installation d'une station de nettoyage au programme d'aide financière pour des stations de nettoyage d'embarcations 2023-2024;

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 300, route Centrale est l'endroit idéal pour l'installation de cette station qui sera offerte à tous les résidents des lacs de Saint-Ulric;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric autorise le comité concert'action Lac-des-Iles a effectué l'installation d'une station de nettoyage d'embarcation. Suite à l'approbation du projet une entente de service devra être signé par le Comité aux conditions de la Municipalité ainsi que selon les lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE

18-

ADOPTÉE

19- QUESTIONS DIVERSES

<u>DEMANDE D'AJOUT D'UN MONTANT D'AIDE FINANCIÈRE À LA LIGNE DE BALLE DONNÉE DE SAINT-ULRIC</u>

2023-51

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts pour les services professionnels d'ingénierie pour l'éclairage du terrain de baseball;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser un montant additionnel de 2 250\$ à l'aide financière déjà autorisé par la résolution numéro : 2023-12 à la Ligne de balle-molle de Saint-Ulric pour les services professionnels d'ingénierie pour l'éclairage du terrain de baseball. ADOPTÉE

20- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Quelques questions furent posées.

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-52

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par Madame Nancy Paquet ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h25. ADOPTÉE

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA

Michel Caron, maire

Directrice générale

Greffière-trésorière